

D19-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué les vingt-six mars s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, M. Christian JARD, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice BESSIERE

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 mars 2026.

Constitution de la Commission Communale Des Impôts Directs

Rapporteur M. le Maire :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires par le directeur des Finances Publiques a lieu dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

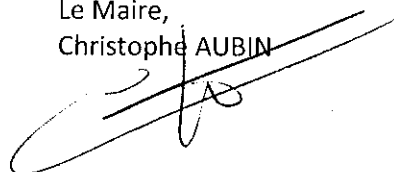
Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le Conseil Municipal doit dresser une liste de 24 noms 12 titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

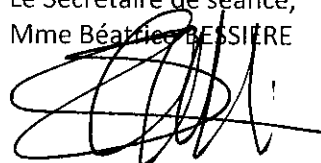
TITULAIRES		
NOM	PRENOM	ADRESSE – 85320 ROSNAY
AUBIN (Maire)	Christophe	4 rue du Fief
AUBIN	Léonard	43 Route de la Grenouillère La Grenouillère
BRECHOTTEAU	Serge	La Grelière
MURAIL	Fabien	4 Le Fief des Terres Fortes
CLAUTOUR	Jean-Yves	2 la Cambaudière
REVERSEAU	Éric	10 Rue du Gué Besson
MACQUIGNEAU	Hubert	21 route du Plessis – Le Plessis
BOUREAU	Etienne	14 Route des Frelandières – Le Plessis
JOLY DOMINE	Magaly	9 rue des Grippes
MOUZAN BARRETEAU	Mathilde	13 rue des Rosiers
CHARPENTREAU	Auguste	La Braudière
BRUNIER TESSIER	Maguy	6 route de Follet – Les Pierres Folles
TASSAUX	Jean-Paul	6 Rue des Faucherries

SUPPLEANTS		
NOM	PRENOM	ADRESSE – 85320 ROSNAY
MACQUIGNEAU	Jean-Luc	20 Route du Plessis – Le Plessis
FRAPART	Serge	30 Route du Conservatoire – Les caves
GREFFARD	Mathieu	18 Rue des Carrières
JARD	Christian	5 Rue du Perrot
REVERSEAU	Jacques	3 Route du Conservatoire
LEMESLE	Sonia	8 Rue du Perrot
GALERNEAU	Claude	12 Rue de l'Audérie – l'Audérie
HERBRETEAU	Hélène	14 Rue de l'Audérie – l'Audérie
CHABOT	René	2 impasse de la Luciole - Follet
RAIMBERT	James	Le Fief du Bois
COLLIN	Frédéric	5 route des Frelandières
CHARPENTIER	Matthieu	9 route du Plessis

Le Maire,
Christophe AUBIN



Le Secrétaire de séance,
Mme Béatrice BESSIERE



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 02/04/26 et affichée le 02/04/26